

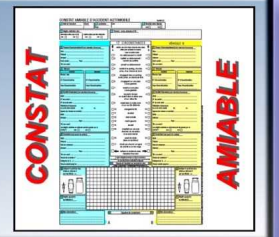


Récépissé de déclaration de création N° W473001183

Centre Culturel/BIJ 23 rue Etienne Marcel 47300 Villeneuve sur Lot

Tél : 06.18.26.26.09 Site <http://svr47.free.fr>

Email : svr47@free.fr



LE CONSTAT A L'AMIABLE*

Sous ses airs d'amiable, un constat à l'amiable n'est pas si amiable qu'il voudrait l'être.

Même si c'est un constat à l'amiable, il déterminera les responsabilités des parties en cause.

En effet, il s'agira de déterminer les responsabilités de chacun dans l'accident que vous venez d'avoir.

Très souvent, par manque de conseils, les constats à l'amiable tendent à prononcer de la part des assurances à un partage de responsabilité à 50/50.

Inacceptable alors que vous étiez dans votre droit.

Ce module de 2 heures, permet d'acquérir une bonne maîtrise de la rédaction d'un constat à l'amiable afin d'éviter les erreurs fatales qui pourraient vous faire basculer de victime en auteur d'accident.

Des conseils seront donnés sur la rédaction de toutes les rubriques.

Quels seront les éléments importants à faire ressortir sur le plan des lieux de l'accident.

Des conseils seront donnés pour combattre et gérer le stress avant de rédiger votre constat à l'amiable. Un kit de sécurité routière sera présenté afin d'éviter le sur-accident.

Des outils imparables vous seront conseillés pour vous aider à mettre toutes les chances de votre côté pour bien remplir un constat à l'amiable et mettre en exergue les responsabilités de l'auteur de l'accident.

N'oubliez jamais. Un constat à l'amiable signé sera une reconnaissance de responsabilité ou d'irresponsabilité...

* Logos et concepts, dépôt INPI